

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 11 juillet 2018 à 19 h 30 en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire – Matane
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Rencontre
 - 3.1 Présentation des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO Rivière-Bonjour au 31 décembre 2017
 4. Demande de dons et commandites
 5. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 5.1 Signature d'une entente de délégation concernant la gestion du PADF avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 5.2 Signature d'une entente de mise en œuvre avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
 6. Autorisation signature – Entente pour la fourniture de services professionnels en génie civil à la MRC de Rimouski-Neigette pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) volet Démarrage
 7. Politique familiale – Comité de suivi pour la MRC de La Matanie
 8. Projet "Incubateur d'entreprises agricoles"
 9. Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors du réseau routier – achat de matériel et équipements
 10. Dépôt d'une résolution à l'assemblée générale annuelle de la FQM, le 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal
 11. Demande d'appui – Crise du marché des matières recyclables
 12. Gestion des ressources humaines (GRH)
 13. Période de questions
 14. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 393-07-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents, ont pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent à l'avis de convocation afin de permettre la modification de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point « Demande d'appui du Groupe Maritime Verreault inc. – projet d'acquisition du quai de Les Méchins dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada ».

ADOPTÉE

Présentation et dépôt des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION 394-07-18

DEMANDE DE PARTENARIAT – ORGANISATION TOURNOI MATANE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Organisation Tournoi Matane pour la tenue de deux rencontres sportives majeures de hockey au Colisée Béton-Provincial :

- le 8 septembre 2018, deux équipes de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- le 22 septembre 2018, deux équipes de la Ligue nord-américaine de hockey (LNAH);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Organisation Tournoi Matane – Deux rencontres sportives majeures de hockey au Colisée Béton-Provincial (8 et 22 septembre 2018) : 2 000 \$;

QUE l'aide financière demeure conditionnelle à l'octroi de visibilité à la MRC de La Matanie en lien avec la publicisation de l'événement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 395-07-18

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de commandite du Comité de développement de Grosses-Roches pour son projet « Les percussionnistes du dimanche » tous les dimanches de l'été en après-midi au Café du Havre de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Comité de développement de Grosses-Roches – Les percussionnistes du dimanche (tous les dimanches après-midi au Café du Havre de Grosses-Roches) : 500 \$ volet Partenariat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 396-07-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PADF 2018-2021

CONSIDÉRANT le renouvellement du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour les années 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent qui désirent se prévaloir du programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a accepté, par la résolution numéro 359-06-18, d'être à nouveau désignée responsable de l'administration des sommes consenties dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Denis Santerre, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie et à titre de MRC responsable, une entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 397-07-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE AVEC LE COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'entente de délégation à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour les années 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par les MRC confiant à la nouvelle instance régionale la mise en œuvre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC désignée, soit la MRC de La Matanie, signe une entente de collaboration avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du PADF en respect des obligations de celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 398-07-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN GÉNIE CIVIL À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) VOLET DÉMARRAGE

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)* permet à des municipalités de conclure des ententes relatives à la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signifié son intérêt à la MRC de Rimouski-Neigette de lui fournir des services professionnels et techniques en génie civil pour la réalisation de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) volet démarrage;

CONSIDÉRANT lorsque requis et de manière non limitative, la réalisation des activités suivantes :

- Établir les besoins d'auscultation des chaussées, notamment par l'identification des données descriptives requises;
- Rédiger des documents d'appel d'offres;
- Évaluer les offres de services professionnels issus du processus d'appel d'offres;
- Faire le suivi administratif du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a soumis une proposition à la MRC de Rimouski-Neigette laquelle a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale, madame Line Ross, à signer une entente avec la MRC de Rimouski-Neigette pour la réalisation de son PIIRL, dont les principales modalités sont les suivantes :

- Le fonctionnement de l'entente sera basé sur la fourniture de services professionnels et techniques en génie civil par la MRC de La Matanie à la MRC de Rimouski-Neigette;
- La durée de l'entente sera fixée à un maximum de deux ans;
- Les prix des services seront unitaires et basés sur les tarifs en vigueur à la MRC, soit :
 - 122,50 \$/heure pour un ingénieur civil;
 - 77,50 \$/heure pour un technicien en génie civil;
 - 50,00 \$/heure pour les autres services;

- La MRC de Rimouski-Neigette assumera les frais d'hébergement des employés de la MRC de La Matanie lorsqu'ils seront présents sur son territoire aux fins de l'entente;
- La MRC de Rimouski-Neigette compensera les frais de déplacement des employés affectés au taux de 0,50 \$/km;
- Advenant la résiliation de l'entente, il n'y aura aucun partage d'actif.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 399-07-18

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) DE LA MRC DE LA MATANIE – FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 101-02-17 autorisant la signature d'une convention avec le ministre de la Famille concernant une aide financière maximale de 15 000 \$ accordée à la MRC pour l'élaboration de *PFM*, la coordination des travaux d'un projet collectif regroupant au moins cinq municipalités et la réalisation d'un plan d'action pour le territoire en faveur des familles, et ce, en vertu du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la Politique et la mise en œuvre progressive du plan d'action famille 2018-2022 nécessite la formation d'un comité de suivi;

CONSIDÉRANT QU'accompagné par les ressources de la MRC, le comité de suivi est chargé de stimuler et, au besoin, d'adapter les mesures proposées pour atteindre les objectifs ciblés;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité est formé des élus responsables des questions familiales (MRC et municipalités), de partenaires institutionnels et communautaires touchant les dossiers familles et offrant une représentativité de l'expertise du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes au comité de suivi MRC ayant notamment pour objectif d'assurer le suivi de la *Politique familiale municipale de la MRC de La Matanie (PFM MRC)* et de son plan d'action 2018-2022 :

- 1- Monsieur Denis Santerre, *préfet et RQF de la MRC de La Matanie*
- 2- Madame Sandra Bérubé, *RQF de la municipalité de Sainte-Félicité*
- 3- Madame Véronique Lamarre, *RQF de la municipalité de Baie-des-Sables*
- 4- Madame Victoire Marin, *maire de la municipalité de Grosses-Roches*
- 5- Madame Josée Marquis, *RQF de la municipalité de Saint-Adelme*
- 6- Monsieur Andrew Turcotte, *maire de la municipalité de Sainte-Félicité*
- 7- Madame Annie Veillette, *RQF de la ville de Matane*
- 8- Madame Brigitte Desrosiers, *CPE bureau coordonnateur*
- 9- Madame Lilianne Lavoie, *CJE/Place aux Jeunes*
- 10- Madame Julie Lussier, *CISSS*
- 11- Madame Martine Yelle, *COSMOSS de La Matanie*
- 12- Représentant à confirmer, *CDC région Matane*

QUE la conseillère en développement rural responsable du dossier PFM MRC, le directeur général adjoint et la directrice générale de la MRC fassent également partie du comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 400-07-18

PROJET "INCUBATEUR D'ENTREPRISES AGRICOLES"

CONSIDÉRANT les informations et explications aux membres du Conseil de la MRC concernant le projet « Incubateur d'entreprises agricoles » présenté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lors d'une rencontre en juin dernier à Rimouski;

CONSIDÉRANT l'intérêt signifié de plusieurs partenaires de la région à mettre en place un tel projet sur le territoire de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

DE signifier l'intérêt de la MRC de La Matanie au MAPAQ et mandater le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à participer aux rencontres et en faire le suivi au Conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 401-07-18

PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) HORS DU RÉSEAU ROUTIER – ACHAT DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a consenti une aide financière à la MRC de La Matanie pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) afin de soutenir les services d'urgence en milieu isolé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale de 79 103 \$ est consentie en vertu du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* dont un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour l'élaboration du PLIU;

CONSIDÉRANT le mandat pour l'achat du matériel et des équipements pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors du réseau routier (résolution numéro 325-06-18);

CONSIDÉRANT la soumission de Groupe T.R.G. inc. pour l'achat d'une remorque fermée au montant de 8 207 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque a été dimensionnée de manière à transporter le véhicule d'évacuation médicale hors-route ayant été acquis grâce à la subvention du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*;

CONSIDÉRANT la soumission de Equinox Industries ltd pour l'achat d'un traineau d'évacuation médicale fermé au montant de 8 835,93 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'équipements pour répondre aux urgences en milieu isolé pour un montant total de 18 713,73 \$, incluant les taxes, payable à même la subvention reçue du MSP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 402-07-18

DÉPÔT DE DEUX RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FQM, LE 22 SEPTEMBRE 2018 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT l'avis de la FQM en vue de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en vertu de l'article 18 des Règlements généraux, un membre peut faire inscrire une proposition à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle si celui-ci en informe le directeur général de la Fédération au plus tard le 60^e jour précédant la tenue de ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les propositions doivent être transmises sous la forme d'une résolution du Conseil, la date d'échéance étant mardi le 24 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie désirent déposer deux résolutions pour discussions lors de l'AGA de la FQM, soit :

- Résolution numéro 693-11-17 relative à la prise en compte des honoraires des services de génie municipaux dans le cadre des programmes d'aide financière, laquelle doit être élargie de manière à inclure les fonds provenant du gouvernement du Canada;
- Résolution numéro 289-05-18 relative à la période des élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE transmettre les résolutions numéros 693-11-17 et 289-05-18 à la direction générale de la FQM afin que celles-ci soient déposées pour discussions à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra le 22 septembre 2018 à Montréal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 403-07-18

DEMANDE D'APPUI – CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-06-131 de la MRC de Beauharnois-Salaberry et sa demande d'appui en lien avec la crise du marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2017, la Chine a informé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de son intention d'interdire, à court terme, l'entrée sur son territoire de 24 matières recyclables, provoquant par le fait même une crise du recyclage à l'échelle mondiale (effondrement des prix);

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises opérant des centres de tri et de traitement des matières recyclables ont indiqué à leurs clients qu'elles mettraient fin à leurs opérations, dès la fin du mois de juin 2018, si aucune compensation financière additionnelle ne leur était versée pour ajuster, à la hausse, le prix facturé pour le traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'instabilité du marché des matières recyclables, les municipalités pourront difficilement évaluer les dépenses à défrayer pour assurer le traitement adéquat de ces matières;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas à assurer la santé financière des centres de tri ainsi que le poids des investissements requis pour optimiser la valorisation des matières;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et au *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC*, il est essentiel de maintenir la confiance et la participation des citoyens au service de récupération;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère que la qualité du tri des matières recyclables est un enjeu important dans la crise actuelle et qu'il est primordial de revoir le système de récupération en place et d'envisager le tri à la source ainsi que la collecte et le traitement distinct des contenants de verre afin d'éviter toute contamination associée à la présence de cette matière;

CONSIDÉRANT QU'il est déplorable que le verre, trié à la source par les citoyens, soit acheminé vers des sites d'enfouissement et utilisé comme matériel de remblai en raison de l'incapacité des centres de tri à séparer cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les résidus de verre peuvent être refondus à l'infini afin d'être transformés en de nouveaux contenants, permettant ainsi d'économiser du sable et de l'énergie en plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation et les effets néfastes que pourrait avoir une interruption de service sur la participation citoyenne à la collecte sélective, la MRC considère que le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures financières et réglementaires afin de maintenir, soutenir et développer l'industrie québécoise du recyclage et assurer la mise en marché de ces matières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie appuie les démarches de la MRC de Beauharnois-Salaberry et demande au gouvernement du Québec :

- **DE** mettre en place, à court terme, les mesures nécessaires afin de maintenir les opérations des centres de tri qui traitent les matières recyclables en provenance des ménages, industries, commerces et institutions du Québec afin d'éviter toute interruption de services pour les citoyens;
- **D'implanter**, à court terme auprès des centres de tri du Québec, des normes de qualité rigoureuses et des mesures de contrôle efficaces et uniformes dont il assurera le suivi, afin de permettre une meilleure qualité de tri et favoriser l'écoulement des matières sur les marchés de proximité;
- **D'implanter**, à court terme, des mesures adéquates de récupération des contenants de verre visés par le programme actuel de collecte sélective afin d'en assurer leur recyclage et éviter l'enfouissement;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, à la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, madame Sonia Gagné, ainsi qu'à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 404-07-18

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) – MANDAT POUR L'EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le mandat au comité administratif pour la sélection et l'embauche au poste de conseiller en communications et affaires publiques et les entrevues effectuées le 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'une candidate a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à procéder à l'embauche au poste de conseiller en communications et affaires publiques et à faire entériner l'embauche lors de la séance ordinaire du mois d'août 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 405-07-18

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) – MANDAT AU PRÉFET – PROPOSITION D'UNE POLITIQUE D'ÉVALUATION DES CADRES

CONSIDÉRANT QUE les différents services de la MRC de La Matanie produisent des plans d'actions annuels, lesquels font l'objet d'un suivi permettant d'évaluer leur réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite formaliser l'imputabilité du personnel d'encadrement et lui offrir davantage de soutien dans sa gestion opérationnelle;

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie n'a pas de politique d'évaluation ou de mécanisme formel pour évaluer son personnel d'encadrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet, monsieur Denis Santerre, afin de soumettre une proposition de politique d'évaluation des cadres à la prochaine séance du comité administratif.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 406-07-18

APPUI AU GROUPE MARITIME VERREAULT

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Groupe Maritime Verreault à son projet d'acquisition du quai fédéral de Les Méchins annexé à ses actuelles installations dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet d'expansion permet de créer des centaines d'emplois directs et indirects et contribue à l'économie locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie Groupe Maritime Verreault dans son projet d'acquisition du quai de Les Méchins dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada;

QUE les membres du Conseil mandatent le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 407-07-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*